

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 1641)

Adopté

N° AC11

AMENDEMENT

présenté par
Mme Bellamy, rapporteure, M. Proença, rapporteur et M. Sorre, rapporteur

ARTICLE 28

I. – À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« territorialement compétent ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel